

« J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de V.G.E. et en accepter les clauses » notamment :

- le fait qu'en cas d'emprunt de matériel du club par les adhérents, la responsabilité de V.G.E. est strictement limitée aux périodes d'utilisation du matériel dans les zones de navigation indiquées sur le D.S.I. (Dispositif de Surveillance et d'Intervention)
- Le fait que toute personne non adhérente au club empruntant le matériel de VGE doit être titulaire d'un contrat de location « Point-Plage » ou au minimum et à titre exceptionnel d'une licence enseignement « VGE ».

Nouveau parrainage

Tout adhérent participant au développement des activités de VGE (parrainage de nouveaux adhérents, venue de groupes, mécénat...) se verra remettre un avoir en prestations nautiques équivalent à 10% de leur valeur.

(ex: Un adhérent parrainant une nouvelle famille de 2 adultes et 2 enfants bénéficiera d'un avoir de 32€ qu'il pourra utiliser à son choix, pour lui-même ou offrir: balade kayak, déduction sur un stage...)

J'atteste être informé(e) du fait qu'une licence « Fédération Française de Voile » est délivrée à chaque adhérent.

A réception de celle-ci, je pourrai prendre connaissance des garanties complémentaires (facultatives), dont des capitaux invalidité et décès plus importants, proposées par la Fédération Française de Voile et ses partenaires et souscrire à l'une de ces formules si je le souhaite.



Autorisation parentale (pour les mineurs)

- Autorise mon(mes) enfant(s) à emprunter le matériel du club en dehors de ma présence, la responsabilité de V.G.E. n'étant engagée que lors de l'utilisation de celui-ci dans les zones de navigation autorisées.

OUI

NON

Signature :